



STAGE JUDO & MULTI-ACTIVITÉS

du lundi 24 au mercredi 26 février 2025

Organisation

- 80 euros les 3 jours ou 30 euros la journée pour les 6 à 14 ans (nés de 2011 à 2019).
- Mode de règlement : chèques bancaires (**ordre CS VIENNE JUDO**), espèces, chèques vacances ANCV.
- Prévoir pique-nique, goûter et bouteille d'eau.
- Matériel : kimono (prêt d'un kimono pour les non-judokas), survêtement et baskets pour les autres activités sportives.
- Accueil de 9 h 30 à 10 h au gymnase Georges Brun à Vienne, 3 chemin des aqueducs.
- Fin de journée, 17 h dans la cour de l'école Nicolas Chorier (en face du gymnase).

Programme

- Judo tous les matins
- Activités les après-midi :
Lundi 24/02 ▶ Laser game à Pont-Evêque avec déplacement en bus.
Mardi 25/02 ▶ ping-pong, tir à l'arc et sports collectifs.
Mercredi 26/02 ▶ Cinéma.
- Nous disposerons de la cour de l'école N. Chorier et du gymnase G. Brun pour les différentes activités et le pique-nique du midi.

Encadrement : Patrick Sigismond, professeur de Judo et son équipe de ceintures noires.



🌐 judovienne38.com 📷 Instagram : @csviennejudo

☎ 06 11 89 54 96 📮 BP 271 – 38202 VIENNE CEDEX



Le coupon doit être donné au professeur de judo ou envoyé à l'adresse (CS VIENNE JUDO – BP 271 – 38202 VIENNE CEDEX) accompagné du règlement – pas de remboursement une fois le stage commencé.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Judoka oui non

Si oui préciser le club :

Problème de santé éventuel (ou allergies) :

Inscription pour les 3 jours : 80 euros (possibilité de faire 2 chèques de 40 euros
Avec un 1^{er} chèque déposé en février et un 2^e chèque déposé début mars)

Inscription pour une ou plusieurs journées (30 euros la journée)
 Lundi Mardi Mercredi

Je soussigné, (Nom et prénom d'un parent)

- Autorise mon enfant à participer au stage multisports du 24 au 26 février 2025 et atteste qu'il sera couvert à cette occasion par mon assurance personnelle.
- Autorise l'encadrement du stage à prendre toutes les mesures nécessaires concernant mon enfant en cas d'accident.

Date et signature des parents